

24 juin 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 24 juin 2021

Rapport sur l'état de la clé de répartition régionale pour le financement des infrastructures ferroviaires stratégiques

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport de l'état de la clé de répartition régionale dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération du 5 octobre 2018 entre l'État fédéral et les Régions sur le financement des infrastructures ferroviaires stratégiques.

L'accord de coopération prévoit que la réalisation de cette clé de répartition régionale soit évaluée tous les deux ans, afin qu'elle soit respectée à la fin des travaux envisagés dans les accords de coopération d'exécution.

Il ressort de cette première évaluation, basée sur les dépenses communiquées par Infrabel et la SNCB pour les années 2018, 2019 et 2020, que la clé se situe dans les limites du tunnel défini dans l'accord de coopération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be